

Image not found or type unknown



## Bonjour. Je bien cet fois afin d avoir une reponce à ma questio

Par **Jeremy lebas**, le **13/01/2018** à **14:28**

Bonjours à tous. Je vien ver vous afin d avoir une reponce à une question. Je me suis fait contrôler ce dimanche en état d alcoolémie. J ai été emmené au poste de police pour effectuer un dépistage par ethylometre sans meme avoir subie un contrôle par éthylotest. J aurais aimer savoir du celà était normale et légal. En l attente de votre réponse. Merci

Par **LESEMAPHORE**, le **13/01/2018** à **15:38**

Bonjour

Oui légal ,comme vous dites .

Vous étiez présumé conduire en état d'ivresse , le dépistage n'est pas nécessaire , direct la vérification .

L234-6 du CR

Vous voila rassuré .